

**REGLEMENTATION PORTANT
LA CIRCULATION DANS LA VILLE
DU MARDI 31 JUILLET AU VENDREDI 03 AOUT 2018
DANS LE CADRE DES ETAPES DU TOUR DE MARTINIQUE
DES YOLES RONDES AUX ANSES D'ARLET**

INFOS RIVERAINS

Les riverains (Anse à l'Ane, ...) habitant après les barrages filtrants de sécurité pourront accéder à leur domicile sur présentation d'un justificatif d'adresse.

Les commerçants doivent donner à la Police Municipale de Les Anses d'Arlet avant le jeudi 27 juillet, la liste de leurs employés travaillant le jour de l'étape : Nom, Prénom, Numéros des plaques minéralogiques (sur un document officiel de leur entreprise), afin d'accéder aux parkings réservés.

Ils doivent être en possession d'une pièce d'identité lors du contrôle au niveau des barrages.

INFOS VISITEURS

Barrage Station essence de l'Anse à l'Ane

Parkings visiteurs

- Près du Terrain de football de l'Anse à l'Ane et les abords Navettes à côté de la station essence

Barrage Collège du Diamant et Cap 110

Parkings visiteurs

- Dizac
- Terrain d'honneur de football
- Abords du collège

Navettes à côté du Marché Couvert de Dizac.

Navettes à Petite-Anse près des terrains de football et volley-ball.

Navettes de 7h30 à 17h30

**Les routes Territoriales n°7 et n°37 sont interdites à la circulation
Sauf : Urgences et Navettes**

**Mercredi 1er Août 5h00
Vendredi 03 Août 5h00**

**Mise en place barrages
filtrants Gendarmerie.**